

Débloquer un compte suite à un trop grand nombre de saisie de code d'activation

- Demander un nouveau code d'activation
- Activer le compte

- Demander un nouveau code d'activation

Lors de la saisie du code d'activation pour finaliser la création de votre compte, si le code est incorrectement saisi, votre compte se bloque au-delà de 5 essais infructueux avant même d'avoir pu l'activer.

Voici comment le débloquent.

Une fois connecté au service d'inscription :

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.

Je suis déjà inscrit. J'ai reçu un code d'activation Ministère pour créer mon mot de passe

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte

Je souhaite consulter mes informations personnelles

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquent leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier (ou par mail) et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

- 1 Choisissez « J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte »
- 2 Le système reconnaît que votre compte est bloqué. Cochez « Je souhaite débloquent mon compte ».
- 3 Saisissez alors votre SIRET ou NUMAGRIN et complétez les autres champs.
- 4 Validez l'adresse qui est affichée sur l'écran et cliquer sur « Envoyer ». Vous pouvez, en attendant, quitter le portail d'inscription.

Un nouveau code d'activation sera envoyé à l'adresse renseignée, par courrier postal sous 5 jours maximum. Le code indiqué dans le courrier vous permettra de finaliser la création de votre compte puis de l'activer.

• Activer le compte

Une fois le code d'activation reçu et connecté au service d'inscription :

- 1 Choisissez « Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte »

Bienvenue sur le service d'inscription du Ministère

[Détails de la procédure d'inscription](#)

Je ne me suis pas encore inscrit. J'effectue une demande d'inscription.

Je me suis déjà inscrit. J'ai reçu un code confidentiel Ministère pour l'activation de mon compte

J'ai oublié mon mot de passe ou bloqué mon compte

Je souhaite consulter mes informations personnelles

Informations :

- Ce service permet aux usagers du Ministère de disposer des éléments d'authentification (identifiant et mot de passe) nécessaires pour la connexion aux téléservices et aux ressources sécurisés du Ministère mis à leur disposition.
- Les nouveaux utilisateurs peuvent effectuer une demande d'inscription ou d'activation de compte.
- Les utilisateurs déjà inscrits peuvent débloquer leurs comptes (en cas d'oubli de mot de passe) ou modifier leurs informations personnelles saisies lors de l'inscription.

Avertissement :

Les codes envoyés par courrier et les mots de passe obtenus sont confidentiels. La transmission de ces moyens d'authentification à des tiers est totalement proscrite. Cette transmission à des tiers dégage le Ministère de toute responsabilité vis à vis de l'utilisation qui pourra ensuite être faite du compte qui est relié à ces moyens d'authentification.

[Quitter](#) [Etape suivante](#)

- 2 Vous devez ensuite saisir votre SIRET ou NUMAGRIN, le code d'activation reçu par courrier postal et un filtre anti-spam. Votre compte est créé.

Si le code d'activation n'est pas valide, vous avez le droit à 5 essais différents pour le corriger. Si vous n'y parvenez pas avant les 5 essais, votre compte sera de nouveau bloqué.

- 3 Votre compte est créé. Vous devez maintenant définir un mot de passe personnel pour activer votre compte et terminer la procédure.

► Vous pouvez vous connecter à toutes les téléprocédures du MAAF avec comme identifiant votre SIRET et le mot de passe personnel que vous venez de créer.